

N° 441 /AGT-CAF/DG/DT/SPM/18

Bangui, le 09 AOUT 2018

## SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

**Pays** : République Centrafricaine  
**Projet** : Projet d'Appui à la Relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC)  
**Crédit/Don** : PPA – V1890.  
**N° d'identification du projet** : P 165 855

*Mission d'Opérateur de Développement Communautaire pour la Mise en œuvre de la sous-composante « 1.1. Infrastructures Productives Communautaires dans les zones d'intervention de l'Ouham et l'Ouham Pendé, du Bamingui Bangoran-Vakaga, de la Ouaka et de la zone péri-urbaine de Bangui »*

1, Le Gouvernement de la République Centrafricaine a reçu une Avance de Préparation du Projet d'Appui à la Relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC) sur le financement d'un don de l'Association Internationale de Développement (IDA). et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « *Mise en œuvre de la sous-composante - Infrastructures Productives Communautaires dans les zones de l'Ouham et l'Ouham Pendé, du Bamingui Bangoran – Vakaga, de la Ouaka et de la zone péri-urbaine de Bangui* »

2. Les prestations visent à accompagner les producteurs dans le processus de mise en œuvre de la sous-composante 1.1 du projet et consistent à appuyer les Communautés bénéficiaires en vue d'aider les exploitants agropastoraux à améliorer les infrastructures des zones ciblées, accroître leurs productions végétales, animales et piscicoles et ce pour restaurer durablement la cohésion sociale. Il s'agit d'un accompagnement continu en matière (i) d'organisation, de structuration, de planification et de gestion/suivi de sous-projets pour la mise en place d'Infrastructures Productives Communautaires dans les zones d'intervention sus-référencé (ii) (b) de financement d'infrastructures communautaires des sous-projets éligibles. Les activités comprendront :

- (a) La facilitation de groupes selon une approche de développement communautaire ;
- (b) L'élaboration de plans abrégés de développement communautaires ;
- (c) La sélection de prestataires de services pour la réalisation des infrastructures retenues ;

3. Les prestations sont divisées en **Trois (03) lots**, à raison d'un lot par zone géographique. La durée totale de la mission est de **Cinq (05) ans** pour chaque lot. La période prévisionnelle de démarrage est le mois de Mars 2019. Un Consultant peut soumissionner pour un (1) lot ou pour les trois (03) lots. Cependant, un même consultant ne peut être attributaire que d'un lot.

4. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à travers l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGC) et son agent fiduciaire AGETIP-CAF invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- (a) Avoir une expérience confirmée d'au moins **Cinq (05) ans** dans l'appui aux communautés rurales ;
  - (b) Fournir des références (tableau incluant brève description des prestations, la période d'exécution (début et fin), le montant des prestations, le Client et ses coordonnées, le rôle du Consultant (sous-traitant, co-traitant, exécutant principal) relatives à la réalisation de :
    - au moins trois (3) mandats dans la mise en œuvre de programme de développement agricole/rural (gestion administrative et financière, planification, suivi);
    - au moins un projet/mandat de renforcement institutionnel ;
    - au moins un mandat en milieu rural africain ;
  - (c) Être capable de mobiliser un sous-traitant (ONG locale) ayant une bonne expérience (préférentiellement 2 mandats ou plus) dans le champ des infrastructures productives
  - (d) Avoir réalisé des missions similaires (Ingénierie sociale) avec des bailleurs de fonds dans les projets de Développement ; avoir travaillé avec la Banque mondiale serait un atout.
6. Le Consultant doit fournir également les renseignements suivants :
- (a) Les Coordonnées du Consultant ou celles de tous les membres s'il s'agit d'un groupement/association.
  - (b) L'Organisation du Consultant (organigramme et liste du personnel permanent).
  - (c) Le profil du staff dirigeant du Consultant.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » de janvier 2011 (version révisée en juillet 2014) (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables
8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance.
9. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ) telle que décrite dans les paragraphes 7.8 à 7.10 de la Section VII du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016. La version française des directives susmentionnées est accessible au site Web de la Banque Mondiale sur [www.worldbank.org/procure](http://www.worldbank.org/procure)
10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures d'ouverture de bureaux de **7 h30 à 15h30**.
12. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **23 Aout 2018**. Les plis cachetés seront expressément libellés comme suit :

**Bureau de l'AGETIP-CAF- AGENT FIDUCIAIRE DU PRADAC**

**Manifestation d'intérêt pour Projet PRADAC**

**Recrutement d'un Consultant pour la Mise en œuvre de la sous-composante 1.1. Infrastructures Productives Communautaires dans les zones de l'Ouham et l'Ouham Pendé, du Bamingui Bangoran – Vakaga, de la Ouaka et de la zone péri-urbaine de Bangui en République Centrafricaine)**

**Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)**

**A l'attention de Monsieur Marcel NGANASSEM, Directeur Général de l'AGETIP CAF, sise 82 Rue de Flandres (derrière le Terminal Nord des Bus Urbains) - B.P 895 (Bangui – RCA) – Téléphone: (+236) 75 50 40 42/75 05 54 17/75 04 80 01,**

**E-mail : [mnganassem@yahoo.fr](mailto:mnganassem@yahoo.fr)**

